

Allons en Vent SC

Route de Vencimont 16, 5570 Javingue, Belgique
info@allonsenvent.be – www.allonsenvent.be – BE 0475.987.215
Société Coopérative agréée – N° agrément 5038 (Moniteur Belge du 08 juillet 2011)



**PROCURATION
POUR
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
du
vendredi 20 janvier 2023**

**et, en cas de carence de cette première assemblée générale
extraordinaire,
procuration pour l'assemblée générale extraordinaire du
jeudi 23 février 2023**

Article 22 des statuts de la coopérative : "Tout associé peut se faire représenter à l'assemblée générale par un fondé de pouvoir, pourvu que celui-ci soit lui-même associé. Tout associé ne peut détenir qu'une seule procuration."

Je soussigné (« le Mandant »)

Date de naissance

Adresse
.....,

empêché d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire du 20 janvier 2023, et en cas de carence de cette première assemblée générale extraordinaire, empêché d'assister à la deuxième réunion de l'assemblée générale extraordinaire du 23 février 2023, désigne pour me représenter aux dites réunions

..... (« le Mandataire »), qui accepte.

Le Mandant donne au Mandataire le pouvoir de prendre part à toutes délibérations, voter, amender ou rejeter les propositions à l'ordre du jour, assister à toute assemblée ayant le même ordre du jour, au cas où la susdite assemblée ne pourrait valablement délibérer, passer et signer les actes, pièces et procès-verbaux.

Fait à le

Signatures :

Le Mandant

Le Mandataire